

**PROGRAMME DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DE PARCS CANADA
CADRE D'ÉVALUATION**

Septembre 2002

**Groupe de la Vérification, de l'Examen et du Rendement
Agence Parcs Canada**

ACRONYME UTILISÉS DANS CE APPORT

AAP:	Aires patrimoniales protégées
CIRS:	Comité interministériel de recherche et de sauvetage
ETP:	Equivalent temps plein
FNI:	Fonds des nouvelles initiatives
GRV:	Gestion des risques associés aux visiteurs
ONG:	Organismes non-gouvernementaux
NS:	Niveau de service
SNRS:	Secrétariat national de recherche et sauvetage

TABLE DES MATIÈRES

	RÉSUMÉ	-3-
1.0	INTRODUCTION	-4-
2.0	CADRE DE RENDEMENT DU PROGRAMME DE SÉCURITÉ PUBLIQUE	-5-
2.1	RESSOURCES ET INTRANTS DU PROGRAMME DE SÉCURITÉ PUBLIQUE	-7-
2.2	ACTIVITÉS ET EXTRANTS DU PROGRAMME	-8-
2.3	PORTÉE DU PROGRAMME	-16-
2.4	RÉSULTATS DU PROGRAMME	-17-
3.0	AMÉLIORER L'INFORMATION SUR LE RENDEMENT DU PROGRAMME ..	-19-
3.1	COLLECTE PERMANENTE DES DONNÉES	-19-
3.2	ÉVALUATION DU PROGRAMME	-22-

RÉSUMÉ

Le Programme de sécurité publique s'attache à minimiser le nombre et la gravité des incidents aux aires patrimoniales protégées et pour permettre à Parcs Canada de remplir son rôle d'appui à l'égard du Programme national de recherche et sauvetage. Parcs Canada utilise une approche axée sur le risque en ce qui a trait à l'élaboration de programmes de sécurité publique et à la prestation de services, qui est gérée par les unités de gestion au moyen de plans de sécurité publique.

Le présent cadre d'évaluation utilise un cadre de rendement pour fournir une description analytique du programme et en précise les objectifs. Il renferme également de l'information sur les ressources affectées au programme, ses résultats et sa portée. La description du programme est suivie des domaines où les unités de gestion doivent améliorer la collecte des données sur le rendement. Ces domaines sont les suivants, par ordre de priorité : 1) résultats à moyen terme du programme et extraits des activités, 2) portée du programme, 3) ressources affectées au programme. L'information sur les résultats du programme est essentielle pour en évaluer et en améliorer l'efficacité et l'efficacités.

La dernière partie du cadre présente des problèmes d'évaluation potentiels, des indicateurs de réussite et des sources de données. Nous recommandons de prévoir une évaluation du programme en 2003-2004 afin d'examiner et d'évaluer les problèmes cernés dans le présent cadre et de formuler des recommandations pour améliorer le programme.

1.0 INTRODUCTION

La sécurité publique dans le cadre du programme de Parcs Canada s'entend d'un « effort coordonné qui permet aux visiteurs des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux, des aires marines nationales de conservation et des canaux de vivre une expérience positive tout en limitant les blessures et les pertes de vie. La sécurité publique comporte des mesures visant à réduire le risque d'incident ou à protéger les visiteurs d'un danger et des mesures d'urgence à mettre en place lorsqu'un incident se produit¹. »

Les objectifs du Programme de sécurité publique sont les suivants :

- 1) minimiser le nombre et la gravité des incidents
- 2) permettre à Parcs Canada de remplir son rôle d'appui du Programme national de recherche et sauvetage

Le mandat à l'égard de la sécurité publique est établi dans la *Loi sur les parcs nationaux* et la *Loi sur les aires marines nationales de conservation* (projet de loi C-10 adopté par la Chambre des communes). Ces lois prévoient que le ministre assure l'administration, la gestion et le contrôle des aires patrimoniales protégées. En outre, la Directive de gestion de la sécurité publique de Parcs Canada (Bulletin provisoire 4.4.3, août 1998) indique que Parcs Canada fournira des services de recherche et sauvetage en milieu terrestre ou marin dans les parcs nationaux afin de réduire le nombre de décès, les blessures et les souffrances des personnes qui sont perdues ou en détresse. Elle confie également l'ensemble des rôles et des responsabilités en matière de sécurité publique dans les parcs nationaux au directeur de chaque parc. La Directive sur la sécurité publique, Bulletin 3.1.3 (décembre 1991), exige que tous les lieux historiques élaborent et mettent en place des programmes de gestion des risques pour la sécurité des visiteurs. La Directive 2.2.4, Services d'urgence (1991), traite des urgences ou de la planification des interventions pour tous les types d'urgence d'origine naturelle ou humaine qui surviennent à un site.

De plus, en cas de poursuites contre Parcs Canada dans le cadre de ses services de sécurité publique, c'est la *Loi sur la responsabilité de l'État* qui régit les poursuites contre le gouvernement fédéral au Canada. Cette loi prévoit qu'un particulier peut tenir les ministères et les organismes fédéraux juridiquement responsables des dommages subis en raison d'une négligence dans la prestation des services prévus aux programmes.

¹ Bulletin provisoire 4.4.3, Gestion de la sécurité publique, août 1998, Parcs Canada

Étant donné les besoins de formation du personnel chargé de la sécurité publique dans des domaines comme les séjours en milieu sauvage, les techniques de survie dans tous les milieux d'un parc et autres, l'Agence est tenue en vertu du Code canadien du travail et du Règlement sur la sécurité et la santé au travail du Canada de satisfaire à certaines normes de sécurité pour permettre à ses employés chargés de la sécurité publique de s'acquitter de leurs responsabilités.

Parcs Canada a utilisé une approche axée sur le risque en ce qui a trait aux programmes de sécurité publique et à la prestation de services. Cette approche est conforme au Cadre intégré de gestion des risques du Secrétariat du Conseil du Trésor qui demande aux ministères et organismes fédéraux de tenir compte des risques dans l'élaboration des politiques et des programmes, et d'adopter des stratégies pour gérer ces risques.

2.0 CADRE DE RENDEMENT DU PROGRAMME DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le cadre de rendement qui figure à la page suivante (Tableau 1) présente la logique qui sous-tend la conception des activités du Programme de sécurité publique de même que leurs répercussions et résultats prévus. Ce cadre sert d'outil analytique pour discuter des ressources affectées au programme, de ses extrants ou résultats opérationnels, de sa portée ainsi que des résultats à moyen et à long terme. Il est important de noter que l'expression recherche et sauvetage est utilisée dans son sens général pour décrire toute intervention lors d'un incident, soit localiser (rechercher), atteindre, stabiliser (administrer les premiers soins) et évacuer la victime vers un lieu sûr ou une installation médicale².

² Bulletin provisoire 4.4.3, Gestion de la sécurité publique, août 1998, Parcs Canada

**TABEAU 1
CADRE DE RENDEMENT DU PROGRAMME DE SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Comment		Qui	Pourquoi		
Ressources	Activités	Extrants	Portée	Résultats à moyen terme	Résultats à long terme
<p>Budget des activités et des salaires, exercice 2001-2002 :</p> <p>4 929 k\$ incluant 67 ETP (d'après l'estimation de 1997-1998); ces chiffres comprennent les ressources du Bureau national : 1 GT-5, 1/3 de PM-6</p>	<p>Planification et gestion du risque à l'échelle nationale et à chaque site</p> <p>Élaboration de politiques/coordination horizontale</p> <p>Programmes de prévention à l'échelle nationale et à chaque site</p> <p>Maintien de l'état de préparation à la recherche et au sauvetage</p> <p>Intervention en matière de recherche et sauvetage</p> <p>Activités pour réduire les risques de responsabilité de l'État</p> <p>Collecte de données, analyse des données et production de rapports</p> <p>Planification des interventions d'urgence</p> <p>Représentation de Parcs Canada au Secrétariat national de recherche et sauvetage</p>	<p>Diminution des risques pour les visiteurs et le public</p> <p>Politiques et directives</p> <p>Mise en place d'activités de prévention</p> <p>Le personnel est équipé et formé pour assurer de bonnes mesures de recherche et sauvetage</p> <p>Exécution des mesures de recherche et sauvetage</p> <p>Programme de sécurité publique pour réduire les risques de responsabilité de l'État</p> <p>Rapports locaux et nationaux sur les incidents et les dépenses</p> <p>Plans et procédures d'intervention d'urgence</p> <p>Participation au SNRS pour la planification et la coordination du programme de recherche et sauvetage de l'Agence avec le plan de recherche et sauvetage du fédéral</p>	<p>Clients :</p> <p><u>Clients/bénéficiaires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Visiteurs réels et potentiels des aires patrimoniales protégées (APP) - Résidents des parcs et entreprises situées dans les parcs - Organismes fédéraux - Gouvernements provinciaux et municipaux <p>Co-exécutants</p> <ul style="list-style-type: none"> - Secrétariat de recherche et sauvetage; - ONG, exemples : Canadian Avalanche Association, SAUVE-QUI-PENSE, stations de télévision par câble (publicité gratuite) - Garde côtière canadienne - Services météorologiques - Services de police provinciaux - Organisations de recherche et sauvetage au sol 	<p>Visiteurs autonomes qui s'adonnent à des activités conformes à leur niveau de connaissances et de compétences</p> <p>Visiteurs sensibilisés et avertis en ce qui a trait aux risques et à la gestion du risque</p> <p>Satisfaction des clients à l'égard des services de sécurité publique</p> <p>Intervention efficace de recherche et sauvetage</p> <p>Diminution des risques de responsabilité de l'État</p> <p>Satisfaction des partenaires</p> <p>Coordination du programme de recherche et sauvetage de l'Agence avec les autres programmes du fédéral</p>	<p>Diminution du nombre et de la gravité des incidents dans les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux</p> <p>Possibilité pour les visiteurs de vivre une expérience plus sûre dans les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les canaux</p>

2.1 Ressources et Intrants du Programme de Sécurité Publique

Les ressources du Programme de sécurité publique sont affectées à trois niveaux : Bureau national, centres de services, unités de gestion et sites. Les ressources affectées au Bureau national sont réservées à la coordination, à la planification et à la mise en oeuvre des activités du programme à l'échelle nationale. Aux centres de services (à l'exception de celui de l'Ouest), le personnel aide les sites à planifier, coordonner et examiner les programmes de sécurité publique. Les unités de gestion et les sites sont chargés de la planification et de la prestation des services de sécurité publique.

Les ressources de Parcs Canada affectées à la sécurité publique sont estimées au moyen d'une ventilation du temps du personnel et de l'utilisation des biens. Dans certains parcs (p. ex. parcs des Rocheuses), des employés s'occupent exclusivement de sécurité publique alors qu'ailleurs le personnel s'occupe en plus d'application de la loi et de conservation. En ce qui a trait aux biens, un véhicule, par exemple, peut servir à un certain nombre d'activités, y compris la recherche et le sauvetage.

Une analyse des ressources affectées à la sécurité publique réalisée par le programme pour l'exercice 1997-1998 fournissait une estimation des dépenses de chaque parc national, lieu historique national et canal en salaires, immobilisations, fonctionnement et entretien, ainsi que le nombre d'ETP affectés à la recherche et au sauvetage, le nombre d'incidents pour lesquels il y a eu intervention et le nombre de vies sauvées. Le tableau 2 ci-après présente une estimation des ressources affectées au programme au cours des six derniers exercices. En 1997-1998, le Bureau national a demandé aux APP de fournir de l'information sur les ressources de leur site affectées à la sécurité publique. Les sites se sont servis des données de 1996-1997 pour produire l'information demandée pour 1997-1998 et des estimations des ressources nécessaires à d'autres projets pour les exercices 1999-2000 à 2001-2002. Ces données ne sont généralement pas jugées fiables. Le tableau indique également les sommes allouées au programme et puisées à même le Fonds des nouvelles initiatives.

Pour l'exercice 2001-2002, les ressources affectées au programme de sécurité publique sont estimées à 4 929 k\$, y compris 67 ETP dont 1,3 ETP et 40 k\$ du budget de fonctionnement sont affectés au Bureau national, le reste allant aux APP et aux centres de services. Les aires patrimoniales protégées peuvent également demander des fonds au Bureau national en vertu du crédit 120 pour dépenses imprévues et extraordinaires ayant trait à la sécurité publique (p. ex. une intervention de recherche et sauvetage qui dure plusieurs jours).

Le programme peut également recevoir des sommes du Fonds des nouvelles initiatives du Secrétariat national de recherche et sauvetage si sa demande est approuvée. Le fonds appuie les propositions nouvelles et novatrices qui amélioreront la recherche et le sauvetage au Canada.

Pour l'exercice 2001-2002, Parcs Canada a reçu 1,3 M\$ du fonds pour huit projets visant à améliorer la prévention dans le cadre du programme. L'un de ces projets, par exemple, consiste à produire une vidéo pour favoriser la sécurité des visiteurs dans le Nord. Ce projet sera réalisé en partenariat avec les gouvernements territoriaux.

TABLEAU 2
Ressources de Parcs Canada affectées à la sécurité publique pendant six exercices

	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Fonctionnement et salaires	4 961 k\$	4 542 k\$	4 929 k\$	4 929 k\$	4 929 k\$	4 929 k\$
Financement versé par le FNI	381,1 \$	382,1 \$	948,6 \$	538,7 \$	1 004 \$	1 411 \$
ETP	67	64	67	67	67	67

Source : SNRS, Rapport sur les plans et les priorités, exercice 1999-2000, avec ajout des chiffres du FNI

2.2 Activités et Extrants du Programme

2.2.1 Rôles et responsabilités en vertu du Programme de sécurité publique de Parcs Canada

Le Bulletin provisoire 4.4.3 de Parcs Canada sur la sécurité publique dans les parcs nationaux précise que la sécurité publique est une responsabilité partagée entre les visiteurs et Parcs Canada. Selon cette approche, les deux parties ont leurs responsabilités respectives.

Responsabilités des usagers des parcs :

- montrer un degré de responsabilité en matière de sécurité personnelle correspondant au niveau de difficulté des activités qu'ils entreprennent;
- être équipés adéquatement et posséder les connaissances, les aptitudes et la capacité physique requises pour exercer l'activité choisie;
- se renseigner auprès des employés des parcs sur le degré de préparation nécessaire et la nature des risques que comportent les activités choisies;
- tenir compte des renseignements et des conseils fournis dans le cadre des programmes de sécurité publique et observer les règlements.

Responsabilités de Parcs Canada :

- gérer le programme à l'échelle nationale (planification, établissement de politiques et coordination horizontale);

- accorder la priorité à la mise en place de programmes de prévention complets pour réduire au minimum la possibilité que des incidents ne se produisent;
- informer les usagers des parcs et les conseiller dans le choix et la planification de leurs activités récréatives;
- tenir compte de la sécurité des visiteurs dans la planification et l'exécution des programmes;
- faire des évaluations des risques;
- élaborer des plans de sécurité publique et les mettre à jour chaque année;
- offrir des services de recherche et sauvetage pour réduire au minimum les morts, les blessures et les souffrances;
- collaborer avec d'autres organismes pour fournir des services de recherche et sauvetage dans les parcs et les secteurs adjacents.

La Directive 3.1.3, Mesures de sécurité publique pour les lieux historiques nationaux et les canaux historiques, considère également la sécurité publique comme une responsabilité partagée. Les personnes qui fréquentent les lieux et les canaux gérés par Parcs Canada doivent veiller de façon raisonnable à se protéger du danger et doivent respecter les règlements et les instructions du personnel de Parcs Canada.

Responsabilités du directeur du lieu ou du canal :

- élaborer et mettre en oeuvre le plan de sécurité publique
- communiquer au public l'information sur la sécurité concernant un lieu historique national ou un canal
- veiller à ce que tous les employés aient la formation nécessaire en matière de sécurité et coordonner l'inspection de tous lieux et canaux avant le début de chaque saison touristique.

2.2.2 Activités de sécurité publique au Bureau national

Le Bureau national est chargé de concevoir et de mettre en oeuvre des politiques et des programmes d'évaluation, de gestion et de surveillance des risques pour les visiteurs et des responsabilités rattachées aux APP ainsi qu'à leurs activités récréatives, services et installations. Il fournit des conseils techniques aux APP pour leur permettre d'intervenir en cas d'incident. La gestion des projets financés par le Fonds des nouvelles initiatives est une autre activité principale du Bureau national. Il s'occupe également de concevoir et de donner de la formation technique et opérationnelle aux employés de divers niveaux de Parcs Canada affectés au Programme de sécurité publique, et de la gestion des risques pour les visiteurs au niveau national.

Le personnel du Bureau national fait partie du Comité interministériel de recherche et de sauvetage (CIRS) et de ses sous-comités³. Le CIRS donne des conseils en matière de recherche et sauvetage au ministre de la Défense qui est le ministre compétent dans ce domaine. À titre de membre du CIRS, Parcs Canada s'emploie à favoriser la coordination des programmes fédéraux de recherche et sauvetage et les opérations conjointes lorsqu'il y a lieu. L'Agence joue également un rôle dans l'examen des politiques et des plans du programme fédéral de recherche et sauvetage et dans l'établissement des rapports, car tous les membres du CIRS partagent les responsabilités collectives à cet égard.

Le personnel de la sécurité publique du Bureau national consulte également d'autres ministères et organismes fédéraux, les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux, les responsables d'activités récréatives et d'autres ONG pour bien comprendre les problèmes techniques et opérationnels que rencontrent ces parties et pour recommander des solutions aux préoccupations opérationnelles dans le domaine de la sécurité publique et de la gestion des risques pour les visiteurs. C'est un représentant du Bureau national qui préside le Comité national de la sécurité publique qui regroupe des représentants de l'Atlantique, du Québec, de l'Ontario et de l'Ouest. Ce comité se réunit une fois par année et au besoin pour donner des conseils sur l'élaboration des politiques et discuter des nouveaux problèmes que rencontre le Programme de sécurité publique à l'échelle nationale.

Enfin, le Bureau national est chargé de la coordination horizontale des questions et des activités ainsi que du suivi au niveau national, de la collecte des données et de l'établissement de rapports.

2.2.3 Activités de sécurité publique aux centres de services

Les centres de services (à l'exception de celui de l'Ouest⁴) fournissent aux sites de l'aide pour la planification, la coordination et l'examen des plans et des services de sécurité publique. Ils travaillent avec le personnel des sites pour assurer l'uniformité dans l'élaboration des plans de sécurité publique, la gestion des risques pour les visiteurs et les questions comme les niveaux de service.

³ Le Comité interministériel de recherche et de sauvetage (CIRS) est un organisme fédéral regroupant des ministères et agences qui fournissent des services de recherche et de sauvetage : Environnement Canada (Services météorologiques du Canada), ministère des Pêches et des Océans (Garde côtière canadienne), ministère de la Défense nationale (Forces canadiennes), Agence Parcs Canada, Solliciteur général du Canada (GRC) et Transports Canada; il est présidé par le directeur exécutif du Secrétariat national de recherche et sauvetage.

⁴ L'expertise en matière de sécurité publique dans la région de l'Ouest se trouve à chaque site.

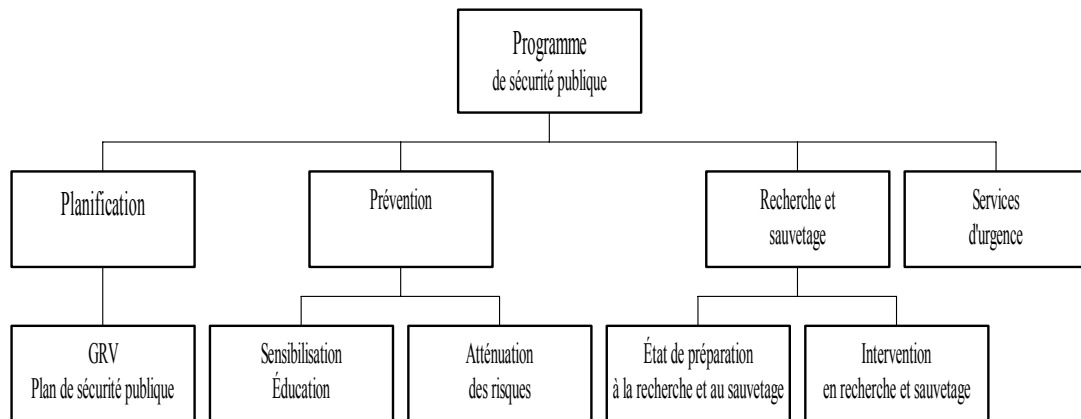
2.2.4 Activités de sécurité publique aux sites

Toutes les APP assurent un niveau élémentaire de sécurité publique. La portée et la gamme des services fournis peuvent varier énormément d'un parc et d'un lieu à un autre selon leur emplacement géographique, les activités récréatives offertes, la saison et autres. Dans l'ensemble, les activités de sécurité publique assurées par les sites peuvent entrer dans quatre catégories : planification, prévention, recherche et sauvetage et services d'urgence comme l'indique le diagramme ci-après.

Les directeurs d'unité de gestion ont la responsabilité globale de la sécurité publique à l'unité de gestion. Le directeur doit fournir la formation et l'équipement nécessaires pour assurer des services de sécurité publique de niveau approprié tel qu'il est décrit dans le plan de sécurité publique et conclure des ententes de collaboration avec d'autres régions et organismes pour obtenir lorsqu'il y a lieu des services supplémentaires de recherche et sauvetage.

Dans les parcs nationaux, c'est le garde-parc en chef qui a la responsabilité d'assurer la sécurité publique dans le cadre du volet plus vaste de conservation des ressources patrimoniales. Il délègue habituellement à un garde-parc la coordination du Programme de sécurité publique et la prestation des services de SAR-GRV. Aux lieux historiques nationaux et aux canaux, c'est le directeur qui est chargé de la sécurité publique. Il délègue habituellement cette tâche aux employés dont il a la charge.

Figure 1 : ACTIVITÉS DE SÉCURITÉ PUBLIQUE AUX APP



2.2.4.1 Activités de planification

Chaque site doit élaborer un plan de sécurité publique comprenant une évaluation des risques pour les visiteurs et le public, les problèmes potentiels de sécurité publique, les niveaux de service de même que les calendriers et les coûts de mise en oeuvre. Les sites élaborent leur plan de sécurité publique en utilisant le processus de gestion des risques pour les visiteurs (GRV). Le Manuel de gestion des risques associés aux visiteurs⁵ prévoit sept étapes pour cerner et évaluer les risques ayant trait aux visiteurs aux parcs nationaux, aux lieux historiques nationaux et aux canaux, et pour produire un plan de sécurité publique. Voici ces étapes :

1. Définir le programme de gestion des risques pour les visiteurs
2. Évaluer les risques
3. Déterminer les catégories de services et les objectifs
4. Évaluer les niveaux de service existants
5. Définir la prestation de services
6. Résumer les « étapes » et produire un plan de sécurité publique
7. Mettre en oeuvre, évaluer et surveiller

⁵ Parcs Canada a produit le Manuel de gestion des risques associés aux visiteurs en septembre 1996 pour aider le personnel des unités de gestion à faire une évaluation des risques, à rédiger un plan de sécurité publique et à produire un cadre de gestion permanent de ses plans de sécurité publique.

Les plans de sécurité publique traitent également des obligations légales, politiques et contractuelles ainsi que de la planification des interventions des mesures d'urgence en cas de catastrophe.

2.2.4.2 Activités de prévention

La prévention est un élément déterminant en sécurité publique. Les bulletins 4.4.3 et 3.1.3 qui traitent de la sécurité publique à Parcs Canada accordent beaucoup d'importance à la mise en place de programmes de prévention détaillés pour réduire au minimum les risques d'incident. Selon ces directives, Parcs Canada doit fournir aux visiteurs l'information dont ils ont besoin pour se protéger et doit donner des conseils ainsi que des avertissements aux usagers des APP.

Les programmes et les activités de prévention portent sur 1) l'éducation et la sensibilisation, 2) l'atténuation des risques.

Éducation et sensibilisation

Les sites prennent tout un éventail de mesures pour éduquer les visiteurs et les sensibiliser aux risques qu'ils peuvent encourir sur place. L'éducation et la sensibilisation sont des éléments déterminants de l'approche de Parcs Canada selon laquelle « la sécurité est une responsabilité partagée »; cette approche rappelle aux visiteurs qu'ils doivent s'informer sur le site qu'ils comptent visiter et sur les risques qu'il peut comporter. À titre d'exemples de mesures d'éducation et de sensibilisation, citons les avis météo, les bulletins sur les avalanches, les dépliants détaillés sur les sentiers de randonnée et les risques potentiels, les séances d'information sur la sécurité à l'intention des visiteurs des parcs portant sur des activités particulières et les risques connexes, les séances d'information sur la sécurité à l'intention du public (écoles, communiqués de sécurité publique), les panneaux de signalisation avertissant les visiteurs des risques possibles (faune, falaises abruptes, eaux dangereuses), allocutions sur la sécurité à des séances organisées par des ONG, des entreprises ou des organismes.

Atténuation des risques

La prévention consiste également à réduire les risques pour les visiteurs grâce à des mesures d'atténuation des risques. Citons, à titre d'exemple, la fermeture de sentiers, d'aires ou d'installations jugés peu sûrs pour le public; le déclenchement d'avalanches dans des conditions contrôlées pour réduire la menace que posent les avalanches pour les routes; le déplacement des animaux qui posent problème; l'installation de barrières et de clôtures pour atténuer les risques de chute; l'enlèvement d'arbres dangereux et les services d'enregistrement à des fins de sécurité.

2.2.4.3 Recherche et sauvetage

Comme nous l'avons indiqué plus tôt, l'expression recherche et sauvetage désigne en général toute intervention lors d'incidents ayant trait à la sécurité publique et dont la gravité varie beaucoup de même que les interventions nécessaires. Les activités de recherche et sauvetage comprennent 1) l'état de préparation à la recherche et au sauvetage et la capacité d'intervenir, 2) l'intervention en recherche et sauvetage.

État de préparation à la recherche et au sauvetage

Pour assurer une bonne prestation de services de recherche et sauvetage, le programme veille à ce que le personnel de recherche et sauvetage ait la formation et l'équipement nécessaires pour intervenir en cas d'incidents. Les sites font des évaluations de la capacité d'intervention en recherche et sauvetage afin de savoir quelle formation et quel équipement s'imposent pour assurer les niveaux de service prévus dans leur plan de sécurité publique. Par exemple, l'évaluation de l'intervention en recherche et sauvetage faite en 2001 dans la réserve de Gwaii Haanas a cerné un certain nombre de problèmes concernant la formation et l'équipement qui méritent une attention particulière. La réserve a élaboré un plan d'action pour s'attaquer aux préoccupations concernant son plan opérationnel de recherche et sauvetage.

Le personnel affecté à la sécurité publique doit suivre un éventail de cours de formation afin de pouvoir intervenir de façon sûre et efficace lors d'incidents. D'abord, aux fins de la santé et de la sécurité au travail, le personnel affecté à la sécurité publique doit suivre une formation en premiers soins à tous les niveaux, en gestion du matériel toxique, en première intervention et en confinement, et doit savoir se déplacer en milieu sauvage et connaître les techniques de survie de niveau intermédiaire. Ensuite, le personnel affecté à la sécurité publique doit recevoir une formation portant sur l'intervention en recherche et sauvetage et sur les exigences du site en matière de niveaux de service. Par exemple, dans un milieu marin, le personnel affecté à la recherche et au sauvetage devra avoir des compétences en plongée autonome et en sauvetage nautique alors qu'en montagne la formation portera sur le sauvetage par câble et autres techniques d'escalade. Les normes en matière de formation et d'équipement sont habituellement établies par le site et l'unité de gestion d'après leurs besoins. Toutefois, cela signifie qu'en général il n'y a pas de normes nationales concernant la formation et l'équipement en matière de sécurité publique.

Le programme prévoit également des exercices portant sur l'état de préparation ayant trait aux différents aspects de la recherche et du sauvetage, par exemple le programme des services de sauvetage par hélicoptère au moyen d'une élingue (essai pilote, recherche et développement, etc.).

Intervention en recherche et sauvetage

Le personnel affecté à la recherche et au sauvetage répond aux demandes d'aide lorsque des visiteurs sont blessés, malades, en situation dangereuse ou perdus. Il peut s'agir de personnes manquantes (p. ex. perdues en montagne, dans les bois ou en milieu marin, ou qui ont simplement oublié de signer le registre à la sortie), de victimes d'avalanches ou de chutes dans des crevasses, d'aide à d'autres organismes et autres. L'intervention en recherche et sauvetage se fait dans des milieux offrant un accès routier ou dans tout autre milieu qui peut nécessiter des mesures de sauvetage technique comme la récupération par hélicoptère au moyen d'une élingue et des recherches à l'aide d'un chien. Le programme prévoit également des mesures de sauvetage nautique à des endroits comme le parc national Fathom Five et la réserve de parc national Gwaii Haanas.

Le programme utilise deux bases de données pour faire le suivi des données sur le rendement en matière de sécurité publique au niveau local. Dans les secteurs d'activités francophones, le personnel utilise la base de données BRAL tandis qu'il utilise MILE Plus dans les secteurs anglophones. Ces bases de données renferment également de l'information sur l'application de la loi, des données plutôt élémentaires sur les incidents survenus, et ne permettent pas de faire une analyse poussée du délai d'intervention. À l'heure actuelle, le programme ne peut suivre l'information concernant la sécurité publique à l'échelle nationale. Toutefois, Parcs Canada est en voie de fusionner les deux bases de données en une seule qui fournirait au programme certaines données sur le rendement à l'échelle nationale. Le nouveau système devrait être en place en 2002-2003.

Le tableau 3 renferme des données sur le nombre total d'incidents ayant nécessité des mesures de recherche et sauvetage aux unités de gestion dans chaque ancienne région de Parcs Canada. Le Bureau national a tiré les données pour 1994-1995 et 1995-1996 des systèmes de suivi des incidents survenus dans les sites tandis que les données pour 1996-1997 ont été extrapolées à partir des données des dernières années. Les gestionnaires du programme considèrent que cette information n'est pas fiable.

TABLEAU 3
Total des incidents, 1994-1997
(À l'exclusion des incidents liés à un véhicule automobile)

Région	1994-1995	1995-1996	1996-1997
Alberta	722	747	704
Atlantique	170	298	324
Pacifique et Yukon	136	246	226
Prairies et T. N.-O.	54	100	151
Ontario	51	139	90
Québec	39	33	24
Total	1172	1563	1519

Source : « Rapport sur l'état des parcs », 1999

Les services de recherche et sauvetage de Parcs Canada sont parfois fournis à d'autres organisations fédérales comme la Garde côtière canadienne, et dans des régions adjacentes à la demande des centres de coordination du sauvetage et d'autres compétences. Inversement, l'Agence peut retenir les services de fournisseurs comme les compagnies d'hélicoptères.

2.2.4.4 Services d'urgence

Les activités de sécurité publique des sites incluent également des mesures d'intervention d'urgence ou la planification d'intervention en cas d'urgence au site même. Les événements ou les urgences peuvent être d'origine naturelle (phénomènes météorologiques comme les tornades et les incendies) ou humaines (déversements de produits chimiques, accidents de la route ou libération de substances radioactives). La planification des interventions d'urgence comprend l'identification des urgences potentielles et des organisations avec qui communiquer ainsi que la description du type de plan, de procédure et d'entente qui devraient être en place pour permettre l'analyse des urgences potentielles. Enfin, dans les APP englobant un périmètre urbain, les services d'urgence comprennent également un plan municipal des mesures d'urgence.

2.3 PORTÉE DU PROGRAMME

Les utilisateurs des services du Programme de sécurité publique et les personnes qui en bénéficient sont avant tout les visiteurs réels et potentiels des APP. Les résidents des parcs de même que les entreprises qui s'y trouvent et leurs employés en bénéficient également. Le Manuel de gestion des risques associés aux visiteurs, rédigé d'après une analyse des incidents liés à la

sécurité publique, fait état des grands groupes d'activités suivants aux fins de l'évaluation des risques ayant trait à la sécurité publique : excursionniste en groupe (p. ex. circuits en autocar), excursionniste passif (p. ex. randonnées dans la nature), excursionniste (p. ex. camping), excursionniste actif (p. ex. canot) et amateur de sports d'audace (p. ex. escalade)⁶.

Le programme suit l'information dans un certain nombre de domaines notamment l'âge, le sexe et le lieu d'origine des victimes ayant fait l'objet de recherche et sauvetage, les activités récréatives du parc et les taux de participation, le nombre d'incidents par rapport au mois/à la saison, le lieu des incidents et autres. Cette information sert, dans le cadre de la gestion des risques pour les visiteurs, à mieux concevoir les programmes de sécurité et à cibler les groupes de visiteurs appropriés. Par exemple, une analyse des activités des visiteurs dans les parcs des Rocheuses révèle que les personnes qui participent à des activités présentant peu de risques comme la randonnée ou l'escalade peuvent donner lieu à un nombre plus élevé d'incidents en comparaison d'activités à risques élevés comme l'alpinisme. Les analyses des données sur les incidents révèlent que les alpinistes sont généralement bien informés et équipés pour s'adonner à leurs activités alors que les randonneurs peuvent facilement outrepasser leur capacité et se retrouver à faire de l'escalade de haut niveau, s'exposant ainsi à des risques graves.

Les autres utilisateurs des services sont les entreprises offrant des services de guide, d'autres ministères et organismes fédéraux (p. ex. GRC, Garde côtière canadienne), les gouvernements provinciaux et municipaux (p. ex. les parcs provinciaux, les programmes d'urgence provinciaux, les forces policières municipales).

Il y a un certain nombre de ministères et organismes fédéraux ainsi que des organisations non gouvernementales qui assurent conjointement des services de sécurité publique et qui travaillent à l'atteinte des objectifs du programme. Les ONG qui entrent dans cette catégorie sont, notamment, la Canadian Avalanche Association, l'Organisation de la patrouille canadienne de ski, l'Association canadienne du canotage récréatif et les stations de télévision par câble (publicité gratuite).

2.4 RÉSULTATS DU PROGRAMME

Tel qu'il est indiqué dans le cadre du rendement, le programme vise dans l'ensemble deux objectifs à long terme : 1) réduire le nombre et la gravité des incidents dans les APP; 2) permettre aux visiteurs de vivre des expériences plus sécuritaires dans les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux. Ces résultats sont précisés dans certains documents de Parcs Canada. Ainsi, le document intitulé « Engager les Canadiens : Directions stratégiques pour la coordination des communications extérieures » fait des mesures suivantes deux de ses résultats visés :

⁶ Manuel de gestion des risques associés aux visiteurs, Parcs Canada, septembre 1996

a) diminuer le nombre et la gravité des cas d'urgence; et b) le marketing de l'industrie contribue à réduire la fréquence et la gravité des incidents liés à la sécurité.⁷

En cherchant à atteindre ces objectifs à long terme, le programme a établi un certain nombre de résultats attendus à moyen terme et de répercussions. Le volet prévention du programme cherche à réduire le nombre d'incidents en favorisant chez les visiteurs l'autonomie et la gestion des risques dans le cadre de leurs activités. On atteindra cet objectif en sensibilisant davantage les visiteurs au fait que la sécurité est une responsabilité partagée lorsqu'ils se trouvent dans des aires patrimoniales et qu'ils doivent entreprendre des activités adaptées à leur niveau de compétence et de capacité.

Un autre résultat clé du programme est l'intervention efficace en recherche et sauvetage. Idéalement, ce type d'intervention empêcherait la mort et réduirait les blessures des victimes; mais ce n'est pas toujours le cas et dans certaines circonstances, une intervention efficace en recherche et sauvetage peut mener à la récupération d'un corps. Étant donné toutes les variables (p. ex. conditions météorologiques, noirceur, dangers naturels comme le risque d'avalanche) qui peuvent nuire à une intervention en recherche et sauvetage, il n'est pas réaliste à Parcs Canada de définir l'efficacité de la recherche et du sauvetage uniquement en fonction du nombre de vies sauvées ou de la gravité moindre des blessures.

La satisfaction des clients à l'égard des services de sécurité publique est aussi un résultat clé du programme. Une étude analysant un certain nombre de sondages sur la satisfaction de la clientèle à l'égard du programme réalisée entre 1995 et 1998 a permis de conclure que les niveaux de satisfaction étaient élevés (plus de 80 p. 100) à l'égard de plusieurs volets du programme. Le rapport de l'étude recommandait des améliorations dans les volets suivants des services de sécurité publique : sensibilisation du public aux services de sécurité publique, y compris les services de premiers soins; niveau d'information sur la sécurité communiquée dans les différents secteurs d'un site; communication d'information aux visiteurs avant le départ, par le site même et en collaboration avec d'autres⁸.

Le Programme de sécurité publique vise également à réduire les responsabilités possibles de l'État grâce aux activités de sécurité publique de chaque site afin de gérer les risques pour les visiteurs et de protéger l'organisation contre d'éventuelles réclamations juridiques.

⁷ Engager les Canadiens : Directions stratégiques pour la coordination des communications extérieures, Parcs Canada, sept. 2001

⁸ Analyse des questions relatives à la sécurité publique dans les enquêtes sur la satisfaction des visiteurs (1995-1998), Parcs Canada, janvier 2000

Enfin, la participation de l'Agence aux activités du Secrétariat national de recherche et sauvetage a pour but d'atteindre un niveau de coordination et de planification qui permettra d'offrir une intervention efficace en recherche et sauvetage lorsque cela sera nécessaire.

3.0 AMÉLIORER L'INFORMATION SUR LE RENDEMENT DU PROGRAMME

Pour assurer une bonne gestion du programme et la production de rapports sur le rendement, il faudra améliorer la collecte de données dans un certain nombre de domaines, notamment les coûts et les résultats du programme, ses répercussions sur les visiteurs et les extrants à moyen terme.

3.1 Collecte Permanente des Données

Ressources

Le programme manque actuellement d'information fiable sur le coût des services de sécurité publique tant au niveau de l'unité de gestion/du site qu'au niveau national. La collaboration entre le Bureau national et les APP permettra d'obtenir facilement cette information qui sera utile à des fins de planification. Elle servira également à évaluer l'efficacité du programme et à déterminer si le site a les ressources adéquates pour réaliser son mandat de sécurité publique.

Étant donné qu'à la plupart des sites le personnel remplit plusieurs tâches dont l'une concerne la sécurité publique, le coût du programme est établi par une ventilation du temps du personnel et de l'utilisation des biens. Cela est particulièrement le cas aux sites plus petits.

La planification de la relève pour le Programme de sécurité publique est un enjeu stratégique qui devrait être surveillé et examiné. Étant donné la durée de la formation et les accréditations exigées du personnel affecté à la sécurité publique à certaines APP, il faudrait planifier la relève plusieurs années avant que le renouvellement du personnel ne se produise. Par exemple, aux parcs des Rocheuses, le personnel affecté aux fonctions de recherche et sauvetage doit avoir une accréditation de guide alpin. Il faut en moyenne cinq ans à une personne ayant certaines compétences et de l'expérience en escalade et activités de plein air pour satisfaire aux exigences de l'accréditation de guide alpin. La collecte d'information sur les ressources affectées au programme est un domaine de priorité moyenne.

Extrants

Le Bureau national ne recueille pas les données des sites sur les résultats du programme, ce qui fait que l'Agence n'a pas d'idée d'ensemble de la sécurité publique. Pour évaluer l'efficacité du programme, le Bureau national doit savoir combien de sites ont un plan de sécurité publique et un processus de gestion des risques pour les visiteurs; à quel rythme ils mettent à jour leur plan;

quelle approche ils adoptent pour définir les objectifs et les résultats; quels niveaux de service sont définis dans les plans et quel suivi d'information il existe au sujet de ces plans. Une analyse des plans de sécurité publique des sites permettrait au Bureau national d'avoir une idée d'ensemble du rendement. Le programme devrait également recueillir de l'information sur l'efficacité des politiques nationales de sécurité publique et sur les directives concernant les programmes à chaque site.

Un volet important du programme où de meilleures données seraient utiles est celui des normes régissant la formation, l'accréditation et le contenu des cours. Cette information est importante pour évaluer la pertinence et l'efficacité de la formation donnée au personnel affecté à la sécurité publique. Par exemple, le programme manque actuellement d'information sur les normes d'accréditation pour conduire une embarcation dans les sites marins ou sur les normes régissant le contenu des cours de premiers soins. La surveillance des extraits du programme devrait être une priorité élevée.

Un bon état de préparation à la recherche et au sauvetage et la capacité d'intervention sont des extraits clés du programme qui ont des répercussions directes sur les taux d'intervention et les résultats des opérations. Étant donné toutes les variables qui ont une incidence sur les taux d'intervention, la capacité d'intervention et l'état de préparation aux opérations de recherche et sauvetage sont des mesures de remplacement valides permettant d'établir l'efficacité du programme.

Il y a un manque d'information sur les niveaux de service (NS) définis dans les plans de sécurité publique des sites et sur le niveau d'uniformité de l'approche adoptée par les différentes unités de gestion. Par exemple, les NS devraient-ils être surtout axés sur le service aux clients, c'est-à-dire à l'externe, ou devraient-ils être axés sur les activités et les extraits, c'est-à-dire à l'interne. L'Agence s'emploie actuellement à définir les catégories d'APP selon leur taille, le nombre de visiteurs, les incidents ayant trait à la sécurité publique, les dangers et la capacité de déploiement (accès). Comme le besoin de services de sécurité publique varie énormément d'un site à un autre, le NS réel variera en conséquence.

Portée

Les responsables des sites à qui nous avons parlé lors de l'établissement du présent cadre d'évaluation font des sondages périodiques pour connaître les caractéristiques des visiteurs de leur site (p. ex. âge, sexe, provenance, langue) et savoir à quelles activités ils s'adonnent⁹. Cette

⁹ Aux fins du présent cadre d'évaluation, nous avons interviewé des employés des sites suivants : réserve de Gwaii Haanas, réserve Pacific Rim, parc national Jasper, parc national Banff, parc national de la Péninsule-Bruce/parc marin national Fathom Five, unité de gestion de l'Ouest du Québec et Centre de services du Québec.

information est essentielle pour évaluer et gérer les risques pour les visiteurs et pour bien cibler les efforts en matière de sécurité publique.

Un domaine où le programme doit améliorer la surveillance est celui de la portée des activités de prévention. Il serait utile que les responsables du programme sachent dans quelle mesure le matériel de sensibilisation et d'éducation rejoint les visiteurs des APP et le public en général.

L'information sur les visiteurs est également importante pour l'établissement de partenariats avec d'autres organismes et groupes afin d'offrir des services de prévention sous forme de séances de sensibilisation, de prévention spécialisée et autres. Les unités de gestion tireraient parti de la surveillance et de la mise à jour de leurs données sur les visiteurs qu'elles utiliseraient pour évaluer l'efficacité des programmes de sécurité publique et la prestation de services.

Les gestionnaires de la sécurité publique trouveraient utile d'avoir de l'information sur la satisfaction des partenaires et des co-exécutants à l'égard de leur rapport avec le programme. Cette information permettrait d'optimiser les partenariats.

La collecte de données sur la portée du programme devrait être une priorité intermédiaire.

Résultats à moyen terme

Les résultats obtenus à moyen terme sont la meilleure façon de mesurer le Programme de sécurité publique. De plus, la performance du programme par rapport à ses extrants à moyen terme permet d'évaluer la pertinence de ses activités et de ses résultats pour la réalisation du mandat de sécurité publique. À l'heure actuelle, les unités de gestion recueillent des données sur les incidents et les victimes : endroit, date et heure, type et cause de l'incident, nature et gravité des blessures, âge et sexe de la victime et autres. Ces données servent à évaluer l'efficacité d'activités de prévention particulières pour réduire les risques qui pèsent sur un groupe de clients ciblé, la nature des incidents dans une activité donnée, les « points chauds » du site et autres.

Il y a un certain nombre de domaines où il serait utile que le programme ait des données fiables sur le rendement :

- < La surveillance des répercussions des activités de prévention sur la réduction des risques pour les visiteurs devrait être améliorée. Par exemple, les clients du programme savent-ils que la « sécurité est une responsabilité partagée »? Les séances d'information et les dépliants contribuent-ils à réduire le nombre et la gravité des incidents dans un groupe de visiteurs ciblé? Les clients sont-ils satisfaits des efforts de prévention en matière de sécurité publique? Sans ce type d'information, les gestionnaires ne pourront évaluer l'efficacité de leurs activités de sensibilisation.

- < La satisfaction des clients à l'égard des délais d'intervention en recherche et sauvetage est un résultat important du programme et devrait faire l'objet d'un suivi. Les données sur la satisfaction des clients à l'égard de l'ensemble du Programme de sécurité publique peuvent être obtenues au moyen des sondages auprès des visiteurs réalisés dans les APP. Toutefois, le système national de suivi des incidents pourrait inclure de l'information sur la satisfaction des victimes et des autres clients à l'égard des délais d'intervention en recherche et sauvetage.
- < Enfin, le programme doit aussi avoir des données sur sa contribution à réduire les risques de responsabilité légale de l'État.

La collecte de données dans ces domaines est une priorité élevée.

RÉSUMÉ DES BESOINS D'INFORMATION PRIORITAIRE

Priorité élevée

- < Surveillance des extraits du programme
- < Information sur les résultats à moyen terme

Priorité intermédiaire

- < Information sur les ressources du programme
- < Surveillance des données sur les clients

3.2 ÉVALUATION DU PROGRAMME

Les responsables du programme travaillent actuellement à la mise en place d'un système de suivi des incidents qui fournira des données au niveau national. Même s'il faudra entre deux et quatre ans pour développer un système efficace de surveillance du rendement, une évaluation formative pourrait fournir des constatations détaillées et des recommandations visant à améliorer les différents éléments du programme. Par conséquent, nous recommandons de faire une évaluation du programme au cours de l'exercice 2003-2004. Les points à évaluer, les indicateurs de réussite et les sources de données figurent au tableau 4 ci-après.

TABLEAU 4
ENJEUX ET QUESTIONS POTENTIELS, INDICATEURS ET SOURCES DE DONNÉES
CONCERNANT LE PROGRAMME DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

ENJEUX ET QUESTIONS	INDICATEURS DE RÉUSSITE	SOURCES DE DONNÉES
<p>Enjeu 1: Pertinence continue</p> <p>1. Le mandat du Programme de sécurité publique est-il toujours conforme au mandat global de Parcs Canada et aux priorités pangouvernementales?</p> <p>2. Le programme est-il une réponse logique et pertinente au besoin de services de sécurité publique aux APP?</p> <p>3. Dans quelle mesure le programme complète-t-il ou chevauche-t-il d'autres programmes fédéraux de recherche et sauvetage?</p> <p>Enjeu 2: Réussite</p> <p>4. Le lien qui existe entre le Bureau national et les sites favorise-t-il l'atteinte des objectifs du programme?</p> <p>5. Existe-t-il des politiques, directives et principes directeurs nationaux en matière de sécurité publique? Ces documents sont-ils à jour?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Conformité du mandat de sécurité publique avec le mandat de l'Agence/les priorités gouvernementales • Opinion des gestionnaires du programme • Besoins réels des visiteurs et demandes de services de sécurité publique • Activités des visiteurs et risques inhérents aux APP • Degré de chevauchement avec d'autres programmes fédéraux de recherche et sauvetage • Mandat d'autres programmes fédéraux de recherche et sauvetage • Opinion des gestionnaires du programme au Bureau national et aux sites • Opinion des cadres supérieurs • Politiques, directives et autres documents nationaux concernant la sécurité publique • Opinion du personnel affecté à la sécurité publique au Bureau national et dans les unités de gestion • Données du Bureau national 	<ul style="list-style-type: none"> • Législation de Parcs Canada et autres documents • Documents du Programme de sécurité publique • Gestion du programme • Documents/dossiers du programme • Dossiers sur les services aux visiteurs • Documents/gestionnaires d'autres ministères et organismes fédéraux de recherche et sauvetage • Gestionnaires du programme • Cadres supérieurs • Documents nationaux concernant la sécurité publique • Opinion du personnel du Bureau national/des unités de gestion • Bases de données du Bureau national

ENJEUX ET QUESTIONS	INDICATEURS DE RÉUSSITE	SOURCES DE DONNÉES
<p>6. Le programme remplit-il son rôle? La GRV met-elle l'accent sur les activités et les ressources du programme se rapportant aux secteurs à risque élevé?</p> <p>7. Les unités de gestion ont-elles toutes un plan de sécurité publique ayant un volet de GRV? Quand le plan a-t-il été revu et modifié?</p> <p>8. Les unités de gestion ont-elles toutes indiqué les niveaux de service dans leur plan de sécurité publique? Existe-t-il une approche uniforme au niveau national pour établir ces NS? Les NS en matière de sécurité publique satisfont-elles à la politique et aux directives du gouvernement fédéral régissant l'établissement des normes de service?</p> <p>9. Le programme offre-t-il la capacité et l'état de préparation voulus pour répondre à divers incidents potentiels aux APP?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mesure dans laquelle les plans de sécurité publique reposent sur la GRV • Opinion du personnel affecté au programme • Opinion des directeurs d'unité de gestion • Programme axé sur les « points chauds » • Nombre d'unités de gestion ayant un plan de sécurité publique mis à jour tous les cinq ans • Nombre de plans de sécurité publique axés sur la GRV • Niveaux de service indiqués dans les plans de sécurité publique • Uniformité entre les NS des différents sites • Opinion des gestionnaires de Parcs Canada • Conformité des NS en matière de sécurité publique aux politiques et directives du SCT régissant les normes de service • Capacité du programme mesurée par rapport aux demandes d'intervention à la suite d'incidents • Capacité d'intervention du programme • Opinion du personnel affecté au programme 	<ul style="list-style-type: none"> • Plan de sécurité publique de l'unité de gestion • Personnel affecté au programme • Directeur d'unité de gestion • Système de suivi des incidents • Unités de gestion • Bases de données du Bureau national • Plans de sécurité publique • Politiques et directives du SCT • Gestionnaires de Parcs Canada • Autres NS des programmes fédéraux de recherche et sauvetage • Bases de données du Programme de sécurité publique • Clients/intervenants du programme • Personnel affecté au programme

ENJEUX ET QUESTIONS	INDICATEURS DE RÉUSSITE	SOURCES DE DONNÉES
<p>10. Les mesures de prévention en matière de sécurité publique aident-elles à prévenir ou à réduire le nombre d'incidents aux APP? Les clients des APP sont-ils satisfaits des mesures de prévention?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et nature des incidents survenus aux APP; données sur les victimes • Opinion des clients du programme/ intervenants sur les outils de prévention (brochures, séances de sensibilisation et autres) • Opinion du personnel affecté au programme 	<ul style="list-style-type: none"> • Clients du programme/ intervenants • Site Web de la sécurité publique de l'Agence • Personnel affecté à la sécurité publique • Bases de données/documents du programme
<p>11. L'approche du programme « La sécurité est une responsabilité partagée » à l'égard des plans de sécurité publique donne-t-elle des résultats?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation des clients du programme à leurs responsabilités • Clients du programme qui connaissent la brochure « La sécurité est une responsabilité partagée » • Opinion des intervenants • Opinion du personnel affecté à la sécurité publique 	<ul style="list-style-type: none"> • Co-exécutants de la recherche et du sauvetage • Opinion des intervenants • Personnel affecté au programme • Bases de données du programme et plans de sécurité publique • Personnel affecté au programme
<p>12. Le taux d'intervention à la suite d'incidents est-il satisfaisant compte tenu de toutes les variables? Les visiteurs sont-ils satisfaits des services de sécurité publique?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Taux d'intervention mesurés par rapport aux NS du programme • Opinion des clients du programme • Opinion du personnel affecté au programme 	<ul style="list-style-type: none"> • Dossiers du programme et rapports • Personnel affecté à la sécurité publique • Directeurs des APP • Sondages sur la satisfaction de la clientèle
<p>13. Le programme donne-t-il des résultats non voulus ou négatifs?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pertinence des résultats • Opinion des intervenants • Opinion du personnel des unités de gestion 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports annuels sur le programme • Intervenants du programme • Personnel des unités de gestion
<p>14. Le programme permet-il de réduire le nombre et la gravité des incidents en proportion du nombre de visiteurs, du niveau de participation aux activités et d'autres facteurs connexes?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre/gravité des incidents par rapport au nombre de visiteurs et aux niveaux de participation aux activités 	<ul style="list-style-type: none"> • Système de suivi des incidents • Visiteurs et bases de données sur les activités

ENJEUX ET QUESTIONS	INDICATEURS DE RÉUSSITE	SOURCES DE DONNÉES
15. Le programme a-t-il permis de réduire la responsabilité de l'État?	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de poursuites ayant trait à la sécurité publique • Responsabilité potentielle de l'État ayant trait à la sécurité publique • Opinion du personnel affecté à la sécurité publique • Opinion des membres du contentieux de l'Agence 	<ul style="list-style-type: none"> • Dossiers et documents sur la sécurité publique • Personnel affecté à la sécurité publique; directeurs d'unité de gestion • Contentieux
16. Y a-t-il un système qui permet de suivre les activités et les résultats du programme? L'information sert-elle à modifier les activités du programme?	<ul style="list-style-type: none"> • Système efficace de surveillance du rendement en place • Activités du programme d'après l'information sur le rendement 	<ul style="list-style-type: none"> • Infrastructure, dossiers et documents du programme • Personnel affecté au programme
17. Dans quelle mesure le programme tire-t-il parti des ressources pour atteindre ses résultats?	<ul style="list-style-type: none"> • Données fiables sur les ressources du programme • Affectation des ressources en fonction des risques • Efficacité des plans opérationnels • Augmentation des NS avec le niveau de ressources existant 	<ul style="list-style-type: none"> • Dossiers et documents du programme • Plans de sécurité publique • Rapports sur la sécurité publique • Personnel affecté à la sécurité publique
18. Le programme a-t-il un bon processus d'établissement de rapports annuels?	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports annuels sur le programme et information axée sur les résultats • Opinion des cadres de l'Agence 	<ul style="list-style-type: none"> • Documents du programme • Personnel affecté au programme • Cadres de l'Agence
19. Dans quelle mesure le programme contribue-t-il à atteindre les objectifs du SNRS?	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau de coordination entre l'Agence et d'autres programmes fédéraux de recherche et sauvetage • Opinion des cadres du SNRS • Opinion des cadres de l'Agence 	<ul style="list-style-type: none"> • Cadres du SNRS • Cadres de l'Agence • Documents et dossiers du SNRS • Dossiers et documents de l'Agence sur la sécurité publique
Enjeu 3: Rentabilité		
20. Utilise-t-on les moyens les plus appropriés et efficaces pour obtenir des résultats par rapport à d'autres méthodes de conception et d'exécution de programmes de recherche et sauvetage (au Canada et ailleurs)?	<ul style="list-style-type: none"> • Efficacité et efficacité du programme en comparaison d'autres modèles d'exécution de programme de sécurité publique • Opinion du personnel affecté à la sécurité publique • Opinion du personnel du Secrétariat national de recherche et sauvetage 	<ul style="list-style-type: none"> • Autres programmes de recherche et sauvetage au Canada et à l'étranger • Personnel affecté à la sécurité publique • Personnel du SNRS

